

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS54

AMENDEMENT

présenté par
M. Balanant, Mme Perrine Goulet, Mme Gervais, Mme Lingemann, Mme Mette et
Mme Maud Petit

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--